Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260605-D2026_054-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2026-054

Séance du 5 juin 2026

Date de convocation : 29/05/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Le cinq juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN, Maire.

Présents : IRRIEN Joseph, LASCAULT Sophie, LE GALL Lionel, CHOQUER Laëtitia, SALIOU Jean-Paul, CORONER Pierre, CABIOCH Yvon, FLOC'H Bruno, LE MENN Catherine, DISEZ Estelle, COUPE Philippe, DISEZ Alexandre, PUIL Carine, LE SQUIN Sandy et FEAT Alicia.

M. Philippe COUPE a été élu secrétaire de séance

Élections sénatoriales – élection des délégués

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les deux plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. CORONER Pierre, M. SALIOU Jean-Paul, Mme FEAT Alicia, Mme LE SQUIN Sandy.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées : 1 liste unique « Ensemble pour Garlan »

Liste unique est composée par :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
IRRIEN Joseph	CHOQUER Laëtitia
LASCAULT Sophie	SALIOU Jean-Paul
LE GALL Lionel	LE MENN Catherine

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

La liste *Ensemble pour Garlan* a obtenu la majorité des voix.

Fait à Garlan, le 05/06/2026

Philippe COUPE
Secrétaire de séance

MAIRIE de GARLAN 29610 GARLAN

Joseph IRRIEN
Maire

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.